AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35
INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL 60,00 FRANCS
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes, Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

9 OCTOBRE 1979 - BULLETIN TECHNIQUE N° 26 -

ABONNEMENT A "PHYTOMA - DEFENSE DES CULTURES"

Suite à notre précédent bulletin, vous trouverez ci-joint le formulaire d'abonnement à la revue "Phytoma - Défense des cultures" vous permettant de bénéficier d'un tarif réduit.

Le bulletin rempli, accompagné de votre versement, sera adressé directement à l'éditeur de la revue, [redacted], avant le 1er décembre 1979.

Le réabonnement aux avertissements agricoles sera effectué comme par le passé, en fin d'année après réception du bulletin spécial en fixant les modalités.

LES TRAITEMENTS D'AUTOMNE DES ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Nous rappelons que dans les vergers très atteints, certaines mesures préventives peuvent être prises en automne pour limiter les risques de contamination au printemps prochain en diminuant la formation des périthèces.

On pourra envisager l'un des traitements suivants :

- soit une pulvérisation du feuillage aussitôt après la récolte, à l'aide d'une solution apportant 120 Kg de perlurée (46 % d'azote) dans 1.000 litres d'eau par hectare,

- soit à la fin de la chute des feuilles, une pulvérisation d'urée sur le sol à la dose et au volume indiqués ci-dessus.

Il est recommandé de nettoyer rapidement et soigneusement l'appareil de traitement après usage pour éviter les effets corrosifs.

Ce type de traitement constitue seulement une possibilité d'assainissement d'un verger très touché. Il ne dispense pas d'exécuter les traitements classiques de printemps, car la destruction des périthèces n'est pas totale et les conidies issues des formations chancreuses sur rameaux de poiriers ne sont pas atteintes. Les possibilités de contamination à partir des vergers voisins subsistent également.

../...

PSYLLES DU POIRIER

Dans les vergers où les attaques de psylles ont été particulièrement importantes, un traitement à base de pyréthrinoïdes de synthèse, effectué dans le courant de ce mois, permettra de réduire considérablement la quantité d'adultes hivernants. Pour ce traitement, on aura soin d'utiliser un volume d'eau suffisant pour bien mouiller les arbres. Dans les vergers moins atteints, on attendra le début de l'année prochaine pour intervenir selon les modalités qui seront précisées en temps opportun.

CHANCRE COMMUN DU POMMIER

Dans les variétés fortement attaquées, prévoir deux pulvérisations à 500 g de cuivre métal par hectolitre d'eau, soit 1 000 g/hl de produit commercial si on utilise une spécialité titrant 50 % de cuivre métal.

La première application sera effectuée lorsque le tiers des feuilles sera tombé, la seconde aux deux tiers de la chute.

CORYNEUM DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU

Dans les vergers où sévit ce champignon, on effectuera une pulvérisation cuprique à 500 g de cuivre métal, vers la fin de la chute des feuilles.

CHANCRE à FUSICOCCUM DU PECHER

Dans les vergers contaminés, effectuer un traitement à environ deux tiers de la chute des feuilles au bénomyl (Benlate) ou carbendazime (Derosal, Bavistine Sandomil) ou méthylthiophanate (Pelt) à 50 g/MA/hl avec adjonction d'huile ou de mouillant selon les recommandations du fabricant de la spécialité choisie.

GRANDES CULTURES

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE

Cette note résume un texte rédigé conjointement par l'Institut National de la Recherche Agronomique, le Service de la Protection des Végétaux, l'Institut Technique des Céréales et des Fourrages et l'Association de Coordination Technique Agricole pour l'automne 1979.

Irréguliers selon les régions et les années, les dégâts provoqués sur les orges, les blés et les avoines par le virus de la "Jaunisse nanisante de l'Orge" sont parfois sévères.

Il n'existe pas de méthode de lutte directe contre ce virus. Il faudra donc éviter l'inoculation des jeunes céréales par des techniques culturales et s'il le faut, par la lutte chimique contre les pucerons vecteurs de cette maladie.

1 - Mode de transmission -

La contamination est assurée par des pucerons des céréales ailés qui ont séjourné sur des réservoirs à virus, en particulier maïs et repousses de céréales. Le principal vecteur à l'automne est R. padi, puceron au corps trapu, de couleur verte pouvant virer à l'aspect lie de vin, aux antennes courtes et dont l'arrière de l'abdomen est rougeâtre (à vue d'oeil : deux taches "fessières").

.../...

2 - Symptômes -

Changement de coloration débutant par la pointe des feuilles âgées et gagnant progressivement la plante : jaunissement sur orges, rougissement intense sur avoines et rougissement ou jaunissement sur blé. Attention : ces colorations peuvent avoir aussi de toutes autres causes.

A la montaison : nanisme plus ou moins important, aspect "moutonné" des parcelles atteintes.

3 - Gravité -

Très variables, les dégâts peuvent aller d'une épiaison plus ou moins réduite, parfois nulle, jusqu'à la mort de la plante.

4 - Lutte -

4.1. - Techniques culturales (voir notre bulletin n° 25 du 13 septembre)

- Eliminer les repousses de céréales qui sont d'excellents réservoirs de virus et de pucerons.

- Afin d'activer le dessèchement des cannes de maïs, les broyer dès la récolte, lorsqu'elles portent des pucerons.

- Eviter les semis trop précoces. Cette mesure est suffisante dans la plupart des cas, les levées se produisent alors à une période plus fraîche, défavorable aux vols de pucerons. Toutefois, en cas d'automne particulièrement doux, les semis normaux d'orge, d'avoine et même de blé peuvent être atteints.

4.2 - Moyens chimiques -

- Surveillance régulière des cultures dès leur levée : ce sont les plantes jeunes qui sont les plus sensibles. Observer si les pucerons sont présents en nombre sur maïs et sur repousses de céréales non détruites. Savoir qu'un climat doux leur est favorable.

- N'intervenir que si :

  . 2 plantes sur 3 sont porteuses d'au moins un puceron après comptage de 50 plantes au hasard (on peut abaisser ce seuil à 1 plante sur 2 dans nos régions à climat doux),

  . la céréale a atteint le stade 2-3 feuilles (la persistance d'action des produits peut être insuffisante en cas d'intervention trop précoce).

- Aucun produit n'est actuellement autorisé, aussi les traitements sont réalisés sous la responsabilité des agriculteurs. Le tableau qui suit indique les produits qui ont donné les résultats les plus réguliers dans les essais. Eviter les mélanges avec les herbicides ou les applications trop rapprochées avec ces derniers.

P336

.../...

Matière active	Spécialité - concentration		Firme	Dose
bromophos	NEXION EC 40	360 g/l	SOVILO	1 l/ha
	SOVI-NEXION 25 EM	250 g/l	SOVILO	1,5 l/ha
	RHODIANEX	250 g/l	RHODIAGRI	1,5 l/ha
perméthrine	PERTHRINE	250 g/l	SOPRA	0,16 l/ha
	AMBUSH	250 g/l	LA QUINOLEINE	0,16 l/ha
fenvalérate	SUMICIDINE	100 g/l	AGRISHELL	0,25 l/ha
décaméthrine	DECIS	25 g/l	PROCIDA	0,2 l/ha

5 - Risques -

Les populations de pucerons sur maïs sont en général assez faibles en Aquitaine mais la surveillance demeure nécessaire. Toute observation peut être communiquée avec intérêt au Service de la Protection des Végétaux.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscirption phytosanitaire
"AQUITAINE"

M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur Gérant : P. JOURNET

B U L L E T I N D ' A B O N N E M E N T

à retourner à l'éditeur de

"PHYTOMA - DEFENSE DES CULTURES"

24, rue Danielle-Casanova - 75002 PARIS

Désirant profiter de l'avantage qui m'est offert par le Service de la Protection des Végétaux, je souscris pour un an un abonnement à la revue Phytoma-Défense des Cultures.

Mon abonnement prendra effet le 1er Janvier 1980 pour 10 numéros (du 314 au 323 inclus).

Je verse ce jour (avant le 1er décembre 1979) la somme de 45 Francs

- par chèque bancaire (*)
- par C.C.P. Paris (*)
- par mandat (*)

à l'ordre de :
LE CARROUSEL
26, rue Danielle-Casanova
75002 PARIS

NOM (en majuscules) .... Prénom : ....

Activités essentielles (viticulteur, pépiniériste, maraîcher, céréalier, betteravier, technicien, enseignant, etc...). Souligner les plus importantes :

....

....

Adresse complète : ....

....

....

(*) - Rayer les mentions inutiles.

P337